

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.689 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE UN(E)

Au sein des services techniques municipaux, placé sous l'autorité du Directeur des services techniques, le chef de service Voirie gèrera les travaux sur la voirie, ainsi que la propreté urbaine.

MISSIONS

TRAVAUX VOIRIES

- Planification et coordination des chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
- Consultation des gestionnaires de réseaux, des partenaires institutionnels et des prestataires externes
- Estimation des coûts des ouvrages et vérification de la faisabilité économique et financière du projet
- Contrôle et évaluation des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et élaboration du dossier de récolement de l'aménagement réalisé
- Contrôle et vérification de la signalisation et du respect des clauses de prévention et de sécurité des chantiers
- Pilotage et coordination des interventions du SDEC

PROPRETE URBAINE

- Planifier et coordonner les opérations de nettoyage manuelles et mécanisées et de lutte contre la pollution visuelle
- Organiser le plan de déneigement ou les interventions après incidents climatiques
- Piloter des actions de sensibilisation pour informer et conseiller la population des contraintes inhérentes à la propreté publique
- Piloter et mettre en œuvre un plan qualité pour la propreté

GESTION DU SERVICE

- Encadrement du personnel du service composé de 18 agents
- Elaboration du budget du service et suivi de l'exécution budgétaire



CHEF DE SERVICE VOIRIE (H/F)

GRADES

- Technicien,
- Technicien principal de 2^{ème} classe,
- Technicien principal de 1^{ère} classe

PROFIL RECHERCHÉ

SAVOIR-FAIRE

- Connaissances en VRD avérées
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles de comptabilité et de commande publique

SAVOIR-ÊTRE

- Ecoute
- Rigueur
- Aptitude à l'encadrement
- Capacité de restitution
- Force de proposition
- Bonne communication
- Sens du service public

TEMPS DE TRAVAIL

- Temps complet, 1607 heures annuelles
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

AVANTAGES

- Titres-restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance
- CNAS
- Prime de fin d'année